



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 13 août 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, en date du 03 août 2020, réf N° **3/20/0064**, la société

### CAPELLI LUX S.A.

a été autorisée la construction et l'exploitation d'un immeuble bureau/stockage de liquides et de gaz/production de froid à Belvaux, Place Count Basie.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **13 août 2020 au 22 septembre 2020 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz